



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations sportives

Question écrite n° 41836

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le sacrifice programmé du bois de Boulogne, le plus vaste et le plus fréquenté des écosystèmes forestiers urbains de l'ouest de notre capitale, au profit d'infrastructures culturelles et sportives qui feront la part belle à des projets immobiliers privatifs s'inscrivant à rebours des préoccupations environnementales et des objectifs de développement durable du Grenelle de l'environnement. Elle est choquée par le sabotage de ce « bien-environnement » et patrimoine commun, à l'heure même où le lancement de l'Agence régionale « Natureparif » consacrée à la biodiversité traduit l'importance de préserver la diversité biologique péri-urbaine et dont la mission consistera précisément à sensibiliser tous les acteurs institutionnels et économiques à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets qu'ils conduisent, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire ! À l'origine de ce jeu de massacre, le mépris total d'un actionnaire, un fonds de pension américain, pour les considérations écologiques ou même pour l'accès de tous à la pratique du sport. La réalisation de son vaste projet aboutirait à ce que des milliers de sportifs soient délocalisés des stades Jean Bouin et Hébert qui seraient désormais respectivement réservés aux seuls joueurs de rugby et tennis, les contraignant à pratiquer ailleurs. En effet, ce jeu inconséquent de chaises musicales aboutirait à les accueillir sur un hippodrome d'Auteuil étendu sur 12 ha de pelouse supplémentaires et un complexe sportif. Au passage, au titre des dommages collatéraux, le jardin des poètes d'un ha et demi et les serres d'Auteuil s'étendant sur 6 ha avec des jardins botaniques français, anglais, japonais et méditerranéen disparaîtraient... Elle souhaite savoir si l'État va se contenter de jouer les spectateurs distraits devant cette chronologie d'une mort annoncée ou s'il entend prendre à cœur son rôle de garant et de régulateur face aux velléités et appétits des spéculateurs de tout poil dont la crise financière vient de démontrer qu'ils ne respectent rien, ni la nature ni l'homme.

Texte de la réponse

Le bois de Boulogne est devenu un site classé en septembre 1957. Cette protection est venue reconnaître sa qualité d'espace boisé et maintenir sa vocation d'espace de nature ouvert à tous. Il est en outre situé en zone naturelle et forestière dans le plan local d'urbanisme de Paris et des règles strictes ont été définies pour encadrer l'évolution des nombreuses concessions existant dans ce bois. Certains principes généraux de bonne gestion ont été également définis par le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, après consultation de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Ainsi les concessions ne pourraient plus accueillir de nouveaux usages et bâtiments qui contribueraient à leur densification et leur artificialisation. C'est sur ce principe que s'est fondée, en juillet 2008, la décision ministérielle de refus de création de couvertures saisonnières de 13 courts de tennis de la concession de la Croix-Catelan. Plus généralement, le constat de la progression importante des demandes de travaux ou d'installations provisoires dans les bois de Boulogne et de Vincennes, et de l'ensemble des sites classés de Paris a conduit le Gouvernement à demander une mission d'expertise sur la gestion de ces sites et l'évolution des concessions. Cette mission est en cours. S'agissant du projet de restructuration et

d'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil, son étude, actuellement en cours, est suivie attentivement. Pour être autorisé, ce projet doit présenter un bilan positif par rapport à l'existant, en ce qui concerne l'occupation et le traitement des sols, l'aménagement paysager et l'impact visuel. Les serres d'Auteuil et ses jardins, comme le square des Poètes, ne sont pas concernés par ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41836

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 octobre 2009

Question publiée le : 10 février 2009, page 1212

Réponse publiée le : 3 novembre 2009, page 10420